

AFFAIRES SCOLAIRES - ENFANCE ET JEUNESSE

POINT 13 : APPROBATION DU SEJOUR D'ETE DE LA MAISON DES JEUNES

1 annexe

Dans le cadre de la déclinaison de ses objectifs éducatifs, le service Enfance-Jeunesse de la ville organise des séjours.

Lors de ces temps, c'est l'occasion de :

- Permettre à l'enfant et/ou au jeune de vivre un temps de vacances collectif.
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et rendre l'enfant acteur de sa vie.
- Créer du lien social et faciliter les échanges entre jeunes, enfants et adultes.
- Favoriser l'ouverture culturelle et la découverte de notre patrimoine.
- Et bien d'autres objectifs encore...

A ce titre, la ville souhaite organiser du 15 au 19 juillet 2025, un séjour au camping des Mancellières à Avrillé (85440).

Après une analyse précise de différents prestataires potentiels, le choix de l'équipe éducative s'est orienté vers ce camping et ces activités, notamment en termes de rapport qualité-prix et des activités nautiques et en lien avec la nature, proposées dans les environs.

La commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 11 mars 2025, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER le séjour organisé par la Maison des Jeunes du 15 au 19 juillet 2025, ainsi que sa grille tarifaire.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents.